

DEPARTEMENT DU TARN

**COMMUNE DE DOURGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2024

N° 20241209DL60

**Conseillers et Quorum**

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Date d'affichage : 03/12/2024

**OBJET : CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,  
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusée :** Mme DIOT Stéphanie

**Absents :** MM. BEILLARD Adrien, BARTOLO Thibaud

**Secrétaire de séance :** M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Notre responsable des services techniques est aujourd'hui en CDD. Afin de répondre à sa demande de mutation, nous devons créer sur le tableau des effectifs, son poste de responsable des services techniques. Également notre agent technique qui s'occupe du nettoyage plus particulièrement du centre de la commune est en CDD et a accepté d'être stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En conséquence, nous vous proposons la création des emplois suivants :

- **Responsable des services techniques – catégorie C – filière technique - grade : adjoint technique territorial – à temps complet : 35/35°**
- **Agent technique polyvalent – catégorie C – filière technique – grade : adjoint technique territorial – à temps complet : 35/35°**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2025**

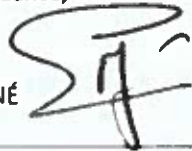
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modifications des emplois tels que présentés ci-avant,
- **VALIDE** le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement des emplois sus-désignés sont inscrits au budget de l'exercice 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ



Affiché en Mairie le 11 décembre 2024

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*